

La mobilisation contre le paiement de la taxe du SIAV bat son plein

Les habitants de Monchaux ont appris début octobre qu'ils allaient devoir payer une taxe votée par le SIAV en juin 2012. Depuis, la lutte s'organise. La réunion publique organisée lundi soir par l'association constituée pour dire non à la contribution a fait salle comble.

PAR VÉRONIQUE BERTIN
vbertin@lavoixdunord.fr

MONCHAUX-SUR-ÉCAILLON. « Nous devons faire front commun pour trouver une solution pour ne pas payer. » Xavier Defoort est le secrétaire adjoint de l'association Eau secours du Valenciennois constituée dès le 28 septembre 2016 quand quelques habitants de Monchaux ont ouï dire que le SIAV allait réclamer le paiement de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif). En veille depuis, l'association présidée par Martine Puech a été réactivée dès que les habitants de Monchaux ont reçu un courrier du SIAV les informant du paiement de cette taxe et surtout de la somme à payer. En moyenne un millier d'euros par foyer, mais plus pour certains, car basée selon le nombre de pièces principales de la maison.

« AGIR COLLECTIVEMENT »

Lundi, en début de soirée, Martine Puech, des membres de l'association, et... le maire, Bernard De Meyer, ont présenté l'association et insisté sur l'intérêt pour les habitants d'y adhérer : « L'adhésion est fixée à 12 € mais si nous devons aller en justice, les 12 € par foyer ne suffiront pas. »

Avant la réunion, trente-deux foyers sur les 230 de la commune avaient adhéré. Après la réunion, les habitants se pressaient pour remplir les bulletins d'adhésion et payer leur cotisation (versant parfois plus que les 12 € de base). Message entendu cinq sur cinq : « nous devons agir collectivement pour être plus efficaces et partager les frais ».

RENDEZ-VOUS AVEC DES JURISTES

Gilbert Bockstal, qui s'était fait remarquer lors de la précédente réunion publique, pour ses questions, a aussi rejoint l'association. « Pragmatique », il a planché sur le dossier « pour trouver un point juridique sur lequel se battre ». Il a aussi rappelé que s'il est rentré dans l'association, c'est parce qu'elle est « apolitique » : « c'est pour se battre contre la FPAC et que pour ça ». Vendredi, il rencontre la présidente du SIAV. Mercredi prochain, quatre membres de l'association ont rendez-vous avec des juristes, « pour être sûrs de ne pas se planter » et voir si une action en justice a des chances d'aboutir. Le délai de prescription tombe le 6 décembre. ■

Eau secours du Valenciennois. Martine Puech, présidente ; Gilbert Bockstal, vice-président ; Pascale Bailleux, trésorière ; Gaëtan Caron, adjoint ; Lionel Van Herzele, secrétaire ; Xavier Defoort, adjoint.



Gilbert Bockstal, Xavier Defoort, Bernard De Meyer, Martine Puech et Michel Cossiaux, ont expliqué l'intérêt d'adhérer à l'association créée en septembre 2016 pour dire non à la taxe du SIAV.